

## Réunion du 17 décembre 2009

**Présents** : Christian SIMON, Jean-Claude RAFFIN, Xavier LETT, Pascal POILANE, René RATEL, François CHEMIN, Jocelyne MARGUERON, Roland AVENIERE, Jérémy CHOMAZ, Pierre VALLERIX, Nicole PETIT, Gilles MARGUERON, Olivier DESSERICH, Marie-Christine GOSETTO.

Procurations de B. COLLET à G. RIVIERE, de B. DROT à P. POILANE, d'A. MARNEZY à N. PETIT et J. TONDA à C. SIMON.

Le Président ouvre la séance à 20 H 30 et propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Comité approuve le compte-rendu de la réunion précédente.

### **1-ASSAINISSEMENT**

*- Signature avenant marché de travaux Pont Emile Charvoz*

Le Comité autorise le Président à signer l'avenant positif suivant : + 2 216,50 € HT avec le groupement d'entreprises Casarin et fils/SADE/Rectimo. Le marché passe donc de 132 870 € HT à 135 086,50 € HT.

*- Décision modificative n°2*

Le comité approuve la décision modificative n°2 (Compte D6411 : + 4 000 € ; Compte R 748 : + 4 000 €) en attendant le versement de la subvention du CNASEA dans le cadre de l'embauche d'un agent en CAE.

De plus, le Président informe les membres du Comité qu'une prime à l'assainissement d'un montant d'environ 9 800 € a été versée par l'Agence de l'Eau pour récompenser les très bons résultats des analyses d'eau réalisées à la sortie de la STEP et le bon fonctionnement de cette dernière sur 100 jours d'activité.

Suite au dernier compte rendu, M. PLA souhaite préciser les raisons pour lesquelles le nombre d'unités logements a baissé sur sa commune. Il explique que la consommation d'eau de l'ONERA ayant baissé, la conversion en nombre d'unités logement a également baissée.

Le Président annonce qu'il demandera lors de la prochaine réunion de la commission d'assainissement, que soit défini un ratio minimum « unité de logement/population » sous lequel il ne sera pas possible de descendre. Il rappelle également qu'1 unité logement correspond à :

- 1 habitation individuelle,
- 1 appartement dans une copropriété,
- 10 chambres dans un hôtel,

- 30 lits dans un centre de vacances.

## **2-ADMINISTRATION GENERALE**

### *- Reconduction du poste de l'animatrice EPN*

Le Comité autorise le Président à reconduire le poste de l'animatrice de l'EPN pour une durée de 3 ans.

### *- Balayeuse : Création d'un poste de chauffeur*

Suite au départ en retraite de l'agent communal actuellement mis à disposition par la commune de Modane, le Comité décide de créer un poste saisonnier de chauffeur pour la balayeuse à partir du mois d'avril jusqu'au mois d'octobre 2010. Le profil de poste sera défini ultérieurement et l'embauche sera lancée en début d'année.

## **3-PISCINE**

### *- Délibération concernant un emprunt de 250 000 €*

Le Comité autorise le Président à signer un contrat d'emprunt avec la Caisse Epargne, déjà prévu au BP 2009, pour un montant de 250 000 € pendant 20 ans à un taux fixe de 4,69%.

## **4-ANIMATION/CINEMA**

### *- Demande de prise de compétence*

Lors de la dernière réunion, les membres du Comité syndical avaient évoqué les problèmes rencontrés par l'ACA pour atteindre les objectifs fixés par le SICM.

Ces objectifs (appui à la vie sportive et culturelle du canton en collaboration avec les associations et les collectivités locales ; Initiation d'animations nouvelles et des événements en s'appuyant sur le tissu associatif local ; Gestion de l'activité cinéma de la salle "L'Embellie") avaient été confiés par le SICM en contrepartie du versement de la subvention annuelle (environ 50 000 € en 2009 pour l'ACA + 35 000 € pour combler le déficit du cinéma) dans une convention trisannuelle et qui expire au mois de février 2010.

Les élus ont constaté qu'un certain nombre d'obligations, notamment en termes de production de bilans d'activités et financiers, n'avaient pas été remplis en 2007 et avaient tardé en 2008. De plus, de nombreuses difficultés dans la gestion de l'activité cinéma ont mis en évidence la fragilité de la structure de l'association.

Tous ces facteurs incitent donc à revoir le renouvellement de la convention avec l'ACA et de proposer la création d'un nouveau service au sein du SICM capable de prendre en charge ces missions.

M. PLA s'inquiète de la dissolution probable de cette association et s'interroge sur la motivation des bénévoles du monde associatif dans ce nouveau schéma.

Le Président répond qu'une place prépondérante sera réservée aux associations, par le biais d'une commission, et que la prise en charge des tâches administratives et financières seront assurées par les services du Syndicat. Ce qui se traduira par davantage de temps disponible pour les bénévoles pour se consacrer pleinement à leurs projets et en initier de nouveaux.

M AVENIERE demande à ce que lui soient communiqués les bilans de l'ACA et du cinéma ainsi qu'un budget prévisionnel pour pouvoir présenter cette modification des statuts à son conseil municipal.

Le Président lui répond par l'affirmative et que les services du SICM enverront tous les éléments actuellement en leur possession.

Le Comité par 12 voix POUR, 1 ABSTENTION et 5 CONTRE, décide de prendre la compétence « cinéma et soutien à la vie associative » et demande aux communes de délibérer dans ce sens.

## **5- DIVERS**

*- Vente du bâtiment Doppelmayr/SAI*

Comme prévu lors de la dernière réunion, le Comité autorise le Président à signer un contrat de location/vente concernant les bâtiments Doppelmayr et SAI avec l'entreprise Doppelmayr sur une durée de 10 ans.

A la demande du maire de Villarodin-Bourget, le Comité, à l'unanimité, adopte un vœu demandant la tenue d'une réunion dans les plus brefs délais avec le TDL de Saint Jean de Maurienne pour faire un point sur les difficultés de déneigement que connaît le canton de Modane.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président  
C. SIMON